



**Electricité**  
**Installations résidentielles**  
**UF1**

**Conditions d'admission**

- Avoir 16 ans ou être âgé d'au moins 15 ans et avoir suivi 2 années dans l'enseignement secondaire de plein exercice;
- Être porteur du certificat d'études de base (CEB);
- OU réussir un test d'admission.

**Finalités particulières de l'unité d'enseignement**

Cette unité de formation doit permettre à l'étudiant de :

- découvrir les lois fondamentales de l'électricité à mettre en œuvre dans des installations électriques domestiques résidentielles ;
- réaliser les raccordements de base en éclairage ;
- développer des compétences de communication, d'organisation, d'observation et de réflexion technique.

**Titre délivré**

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement "Installations résidentielles UE1".